

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021



Le vingt-trois mars deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRE, convoqués le 15 mars 2021.

## Etaient présents :

**Pascale ANDRE, Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Caroll TRALBOUX, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Jean-Jacques STEPHAN, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX**

Monsieur Jean-Jacques STEPHAN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Madame le maire précise que ce conseil municipal se fera en présence de Monsieur KERMORGANT, le Receveur Municipal de Saint-Renan et de Madame AMICE, nouvel agent communal.*

Madame le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité des votants (15).

## ***L'assemblée passe à l'ordre du jour.***

- Déclaration(s) d'Intention d'Aliénée (D.I.A.)
- Contrats et conventions 2021
- Etat annuel des indemnités des élus municipaux au titre de l'année 2020

## **Intercommunalité :**

N°1 : Approbation du pacte de gouvernance entre la commune de Lanrivoaré et la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

N°2 : Renouvellement de la convention « Service commun RH »

N°3 : Désignation d'un élu référent et d'un élu suppléant au sein de la Commission communale « P.L.U.i.-H./Plan de Paysage »

N°4 : Désignation d'un élu au sein du comité de pilotage dans le cadre du Projet de Territoire de Cohésion Sociale (COPIL PTCS)

## **Finances :**

N°5 : Durée d'amortissements – Fonds de soutien aux commerces – COVID-19

N°6 : Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal du budget principal de la commune – Exercice 2020

N°7 : Vote du compte administratif du budget principal de la commune – Exercice 2020

N°8 : Affectation du résultat du budget principal de la commune – Exercice 2020

N°9 : Approbation du budget principal de la commune – Exercice 2021

N°10 : Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal du budget annexe du lotissement « Les Lilas » – Exercice 2020  
N°11 : Vote du compte administratif du budget annexe du lotissement « Les Lilas » – Exercice 2020  
N°12 : Affectation du résultat du budget annexe du lotissement « Les Lilas » – Exercice 2020  
N°13 : Approbation du budget annexe du lotissement « Les Lilas » – Exercice 2021  
N°14 : Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » – Exercice 2020  
N°15 : Vote du compte administratif du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » – Exercice 2020  
N°16 : Affectation du résultat du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » - Exercice 2020  
N°17 : Approbation du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » - Exercice 2021  
N°18 : Fixation des taux de fiscalité directe locale – Exercice 2021  
N°19 : Annule et remplace la délibération n°2020.7.DEC15-64 relative à la détermination des loyers au titre de l'année 2021

### Urbanisme :

N°20 : Acquisition par la commune du lavoir situé sur la parcelle AA 35 (ex-parcelles B 849 et B 850)  
N°21 : Rétrocession de voirie – Régularisation - Chemin Vert : parcelle AC 67

### Techniques :

N°22 : Audit énergétique de bâtiments publics en lien avec le programme « ACTEE » - Signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF 29) et la commune de Lanrivoaré

\*\*\*\*\*

### **- Déclaration(s) d'Intention d'Aliénée (D.I.A.)**

- D 764 et D 766, Coat Quenet, superficie de 4 373 m<sup>2</sup>
- AA 69, 17 route de Ploudalmézeau, superficie de 3 898 m<sup>2</sup>
- AE 74, 4 rue Ar Bleiz, superficie de 769 m<sup>2</sup>
- AE 13, 2 impasse Pen Ar Créac'h, superficie de 744 m<sup>2</sup>
- AB 163, 12 route de Milizac, superficie de 1 321 m<sup>2</sup>
- AD 154, 4 route de Brélès, superficie de 281 m<sup>2</sup>

### **- Contrats et conventions 2021**

- Convention de formation professionnelle continue / Utilisation à titre professionnel des produits phytos) avec la société HBS
- Contrat de maintenance du logiciel MALICE avec la société AMICIEL pour la Halte-Garderie « Les Farfadets »

**- Etat annuel des indemnités des élus municipaux au titre de l'année 2020**

Madame le maire rappelle que la Loi Engagement et Proximité demande à toutes les collectivités de communiquer le tableau annuel des indemnités brutes perçues par l'ensemble des élus.

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX**

AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Référence :

Communal

- Article L2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20/11/2020 (page 42 du statut de l'élu local de l'AMF)

Intercommunal :

- Article L5211-12-1 du CGCT ;

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kms, repas....)	Avantage en nature (véhicule, logement, ...)
Pascale ANDRE	21489.97 €		
Joseph RAGUENES	7668.02 €		
Céline BOENNEC-KEREBEL	4760.64 €		
Joseph ARZEL	4760.64 €	57.40 €	
Caroll TRALBOUX	4760.64 €		
Monique CORNEN	346.86 €		
Jean-Luc KERGLONOU	346.86 €		
Marc JEZEQUEL	346.86 €		
Elisabeth LE GALL	222.62 €		
Isabelle LAMOUR	222.62 €		
Jean-Jacques STEPHAN	346.86 €		
Thierry BILCOT	346.86 €		
Anne TARTU	346.86 €		
Adeline PRENVEILLE	346.86 €		
Thibaud IDOUX	222.62 €		

## 2021.23MARS-1 - APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE DE LANRIVOARE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire précise que l'article 1<sup>er</sup> de la loi « Engagement et Proximité » a prévu l'inscription obligatoire à l'ordre du jour du conseil communautaire d'un débat et d'une délibération relatifs à l'élaboration d'un pacte de gouvernance, entre la commune et l'EPCI. L'adoption de ce pacte a été décidée et elle doit intervenir dans les neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Le projet de pacte de gouvernance proposé pour la Communauté de Communes s'articule autour de 5 chapitres :

- Chapitre 1 : Un socle de valeurs communes au service d'une ambition de territoire
- Chapitre 2 : Une construction de la décision communautaire ouverte et partagée
- Chapitre 3 : Une présidence et des vice-présidences, une action collective
- Chapitre 4 : la participation dans les organismes extérieurs
- Chapitre 5 : une appropriation favorisée des politiques communautaires
- Chapitre 6 : participation

Lors de sa séance du 16 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le pacte de gouvernance. Il appartient à présent aux conseils municipaux de se prononcer sur ce pacte de gouvernance.

**→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), ledit pacte de gouvernance.**

## 2021.23MARS-2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « SERVICE COMMUN RH »

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire rappelle que le service commun Ressources Humaines de la CCPI a été créé en Janvier 2016 avec l'adhésion de deux communes, Locmaria Plouzané et Plougouvelin. En 2017, la commune de Lanrivoaré et l'E.P.I.C. (Établissement Public Industriel et Commercial) « Tourisme » ont rejoint le service. Les conventions établies sont arrivées à échéance fin 2020.

Madame le maire demande la reconduction de la convention ; ce service apporte compétence et expertise dans le traitement, le suivi, les obligations des contrats des agents.

**→ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), ladite convention et a autorisé Madame le maire à signer cette convention.**

## 2021.23MARS-3 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT ET D'UN ÉLU SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE « P.L.U.I.-H./PLAN DE PAYSAGE »

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire rappelle que dans le cadre du renouvellement du conseil municipal et du schéma de gouvernance pour l'élaboration du PLUi-H/Plan de Paysage du Pays d'Iroise, il est nécessaire de désigner, un élu référent titulaire et un élu suppléant afin de participer au Comité de Pilotage, au Comité Technique et au Comité de Suivi Communal. Ces représentants auront pour objectif de transmettre des informations depuis et vers les élus de la commune.

A cet effet, Madame le maire et Monsieur Joseph RAGUENES se proposent respectivement aux postes d' élu référent et de suppléant.

**→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), les candidatures de Madame Pascale ANDRE et de Monsieur Joseph RAGUENES et a autorisé Madame le maire ou son adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.**

#### **2021.23MARS-4 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE COHESION SOCIALE (COPIL PTCS)**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire explique que dans le cadre du projet Territorial de Cohésion Sociale engagé par la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et les 19 communes membres, une convention a été signée le 22 janvier 2021.

Ainsi, il convient de désigner un élu afin de participer au Comité de Pilotage de ce projet. Ce représentant aura pour objectif de transmettre des informations depuis et vers les élus de la commune. Monsieur Joseph ARZEL se propose pour représenter la commune dans ce COPIL.

**→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), la candidature de Monsieur Joseph ARZEL pour siéger au COPIL et a autorisé Madame le maire ou son adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.**

#### **2021.23MARS-5 - DUREE D'AMORTISSEMENTS – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCES – COVID-19**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire rappelle que l'assemblée délibérante a accordé, lors de la séance du 10 juillet 2020, l'octroi d'une subvention exceptionnelle aux commerces de proximité de la commune ayant fait l'objet d'une fermeture administrative sur la base du fonds décidé par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Cette aide accordée après instruction par le service économique et validation de la commune a été versée, et il convient dorénavant de définir la durée d'amortissement et d'opter pour le dispositif de neutralisation.

**→ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'appliquer une durée d'amortissement de 5 ans pour l'amortissement de la subvention dédiée aux commerces de proximité et a opté pour un dispositif de neutralisation de la dotation aux amortissements lorsque débutera l'amortissement de ces aides.**

#### **2021.23MARS-6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2020 du budget principal, il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	827 366,74	1 138 677,89	1 966 044,63
Titres de recettes émis (b)	364 656,62	1 163 325,50	1 527 982,12
Réductions de titres (c)		14,75	14,75
Recettes nettes (d = b - c)	364 656,62	1 163 310,75	1 527 967,37
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	827 366,74	1 138 677,89	1 966 044,63
Mandats émis (f)	541 906,08	855 736,19	1 397 642,27
Annulations de mandats (g)	1 345,80	26 204,29	27 550,09
Dépenses nettes (h = f - g)	540 560,28	829 531,90	1 370 092,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		333 778,85	157 875,19
(h - d) Déficit	175 903,66		

**2021.23MARS-7 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020**

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame le maire précise que le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :

<b>Commune - Compte Administratif 2020</b>				
	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>	<b>Dépenses ou Déficit</b>	<b>Recettes ou Excédent</b>
<b>Résultat reporté</b>	0,00 €	375 447,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	540 560,28 €	364 656,62 €	829 531,90 €	1 163 310,75 €
<b>TOTAUX</b>	540 560,28 €	740 103,62 €	829 531,90 €	1 163 310,75 €
<b>Résultat de clôture</b>		199 543,34 €		333 778,85 €
<b>Restes à Réaliser</b>	120 137,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de section</b>	79 405,76 €		333 778,85 €	
<b>Résultat</b>	413 184,61 €			

La commune dégage un excédent de fonctionnement de 333 778.85 € et un excédent d'investissement de 199 543.34 €. A cela s'ajoute les restes à réaliser de 120 137.58 €. Ainsi, l'excédent net d'investissement est de 79 405.76 €.

→ Le conseil municipal a adopté, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, avec 14 voix « Pour », les résultats de l'exercice 2020 qui ressortent du tableau ci-annexé.

## 2021.23MARS-8 -AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame Pascale ANDRÉ, maire, propose au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget communal 2021 de la façon suivante :

- Report de l'excédent d'investissement au compte « 001 » - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 199 543.34 €
- Excédent de fonctionnement au compte « 1068 » - Excédents de fonctionnement capitalisés : 333 778.85 €

→ Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), a décidé d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 199 543.34 € et d'affecter sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 333 778.85 €.

## 2021.23MARS-9 : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil municipal le budget primitif de l'année 2021.

<b>Budget Commune 2021</b>				
	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
F	Charges à caractère général	285 700,00 €	8 500,00 €	Atténuation de Charges
O	Charges de personnel et frais assimilés	512 800,00 €	68 400,00 €	Produits des services
N	Atténuations de produits	13 000,00 €	614 660,00 €	Impôts et Taxes
C			398 700,00 €	Dotations Participations
T	Autres charges de gestion courante	109 420,00 €	13 000,00 €	Autres Produits de gestion courante
I	Charges financières	22 828,83 €	50,00 €	Produits financiers
O	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	3 500,00 €	Produits exceptionnels
N	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>945 248,83 €</b>	<b>1 106 810,00 €</b>	<b>Total Recettes Réelles</b>
E	Virement à la section d'investissement	159 637,12 €		
M	Opération d'ordre : transfert invest			Opération d'ordre : transfert invest
E	Dotations aux amortis & provisions	1 924,05 €		Transfert de charges
N	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>161 561,17 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>
T	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 106 810,00 €</b>	<b>1 106 810,00 €</b>	
<b>Dépenses</b>				
I	Dépenses d'équipement	596 632,70 €	44 936,00 €	Subventions d'investissement
N	Emprunts et dettes assimilés	134 002,00 €	110 952,92 €	Dotations, fonds
V			333 778,85 €	Excédent fonctionnement capitalisé (2020)
E	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>730 634,70 €</b>	<b>489 667,77 €</b>	<b>Total Recettes d'équipement</b>
S			159 637,12 €	Virement section fonctionnement
T			1 924,05 €	Opérations transfert d'ordre
I	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>161 561,17 €</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>
S	Restes à réaliser	120 137,58 €	199 543,34 €	
E	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>850 772,28 €</b>	<b>850 772,28 €</b>	
M				
E				
N	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 957 582,28 €</b>	<b>1 957 582,28 €</b>	

→ Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 dont les sections s'équilibrent comme suit :

→ Fonctionnement : dépenses et recettes : 1 106 810.00 €,

→ Investissement :	dépenses et recettes :	850 772.28 €
→ Total du Budget :		1 957 582.28 €.

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**2021.23MARS-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2020 du budget annexe du lotissement « Les Lilas », il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

**→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Les Lilas » dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	219 876,26	429 786,74	649 663,00
Titres de recettes émis (b)	4 987,89	37 917,00	42 904,89
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 987,89	37 917,00	42 904,89
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	219 876,26	252 817,37	472 693,63
Mandats émis (f)		4 989,43	4 989,43
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		4 989,43	4 989,43
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 987,89	32 927,57	37 915,46
(h - d) Déficit			

**2021.23MARS-11 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :



**Les Lilas - Compte Administratif 2020**

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	4 987,89 €	0,00 €	0,00 €	176 969,70 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 987,89 €	4 989,43 €	37 917,00 €
<b>TOTAUX</b>	4 987,89 €	4 987,89 €	4 989,43 €	214 886,70 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 897,27 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de section	0,00 €		0,00 €	
<b>Résultat</b>	<b>209 897,27 €</b>			

Le Compte Administratif annexe du lotissement « Les Lilas » dégage un excédent de fonctionnement de 209 897.27 €.

➔ **Le conseil municipal a adopté, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, avec 14 voix Pour, les résultats de l'exercice 2020 qui ressortent du tableau ci-annexé.**

**2021.23MARS-12 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL*

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, propose au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget annexe du lotissement « Les Lilas » 2021 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement au compte « 002 »- Excédent de fonctionnement reporté :  
209 897.27 €

➔ **Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), a décidé d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 209 897.27 €.**

**2021.23MARS-13 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS » – EXERCICE 2021**

*Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL*

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil municipal le budget annexe du lotissement « Les Lilas » au titre de l'année 2021.

## Budget annexe du lotissement "Les Lilas" 2021

	Dépenses		Recettes	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges à caractère général	39 990,00 €		Atténuation de Charges
	Charges de personnel et frais assimilés			Produits des services
	Atténuations de produits			Impôts et Taxes
	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	Autres Produits de gestion courante
	Charges financières			Produits financiers
	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>Total Recettes Réelles</b>
	Virement à la section d'investissement			
	Opération d'ordre: transfert invest		39 990,00 €	Opération d'ordre: transfert invest
	Dotations aux amortis & provisions			Transfert de charges
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>39 990,00 €</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>	
		209 897,24 €	Report de la section d'investissement (2020)	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>249 897,24 €</b>		

	Dépenses		Recettes	
I N V E S T I S S E M E N T	Dépenses d'équipement			Subventions d'investissement
	Emprunts et dettes assimilés		39 990,00 €	Dotations, fonds
				Excédent fonctionnement capitalisé (2020)
	<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>- €</b>	<b>39 990,00 €</b>	<b>Total Recettes d'équipement</b>
	Opération d'ordre: transfert invest	39 990,00 €		Virement section fonctionnement
				Opérations transfert d'ordre
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>39 990,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>
	Report de la section d'investissement (2020)			Report de la section d'investissement (2020)
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>39 990,00 €</b>	<b>39 990,00 €</b>		

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>79 990,00 €</b>	<b>289 887,24 €</b>
---------------------	--------------------	---------------------

→ Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le budget annexe du lotissement « Les Lilas » pour l'exercice 2021 dont les sections s'équilibrent comme suit :

→ Fonctionnement :	dépenses :	40 000.00 €
	recettes :	249 897.24 €,
→ Investissement :	dépenses et recettes :	39 990.00 €
→ Total du Budget :	dépenses :	79 990.00 €
	recettes :	289 887.24 €,

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

### 2021.23MARS-14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » – EXERCICE 2020

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2020 du budget annexe du lotissement « Le Toulquer », il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Les Lilas » dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	78 243,66	155 178,75	233 422,41
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	78 243,66	96 122,66	174 366,32
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

**2021.23MARS-15 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » – EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :

<b>Le Toulquer - Compte Administratif 2020</b>				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	0,00 €	155 178,75 €	78 243,66 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	0,43 €	155 178,75 €	78 243,66 €	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €	155 178,32 €	0,00 €	0,00 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de section		155 178,32 €	-78 243,66 €	
<b>Résultat</b>		76 934,66 €		

Le Compte Administratif annexe du lotissement « Le Toulquer » dégage un excédent de fonctionnement de 155 178.32 € et un déficit d'investissement de 78 243.66 €. Ainsi, le résultat du compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » est un excédent de fonctionnement de 76 934.66 €.

➔ **Le conseil municipal a adopté, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, avec 14 voix « Pour », les résultats de l'exercice 2020 qui ressortent du tableau ci-annexé.**

**2021.23MARS-16 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » - EXERCICE 2020**

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, propose au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget annexe du lotissement « Le Toulquer » 2021 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement au compte « 002 » - Excédent de fonctionnement reporté :  
155 178.32 €
- Déficit d'investissement au compte « 001 » - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :  
78 243.66 €

➔ Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité des voix exprimées (15), a décidé d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 78 243.66 € et d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 155 178.32 €.

**2021.23MARS-17 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER » - EXERCICE 2021**

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil municipal le budget annexe du lotissement « Le Toulquer » au titre de l'année 2021.

**Budget annexe du lotissement "Le Toulquer" 2021**

F O N C T I O N N E M E N T	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général	17 869,00 €		
Charges de personnel et frais assimilés				Produits des services
Atténuations de produits				Impôts et Taxes
Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €		Autres Produits de gestion courante
Charges financières				Produits financiers
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>17 879,00 €</b>	<b>10,00 €</b>		<b>Total Recettes Réelles</b>
Virement à la section d'investissement				
Opération d'ordre : transfert invest	78 243,66 €	25 259,25 €		Opération d'ordre : transfert invest
Dotations aux amortis & provisions				Transfert de charges
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>78 243,66 €</b>	<b>25 259,25 €</b>		<b>Total Recettes d'ordre</b>
			155 178,75 €	Report de la section de fonctionnement (2020)
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 122,66 €</b>	<b>180 448,00 €</b>		

N V E S T I S S E M E N T	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'équipement			
Emprunts et dettes assimilés			25 259,25 €	Dotations, fonds
				Excédent fonctionnement capitalisé (2020)
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>- €</b>	<b>25 259,25 €</b>		<b>Total Recettes d'équipement</b>
Opération d'ordre : transfert invest	25 259,25 €			Virement section fonctionnement
			78 243,66 €	Opérations transfert d'ordre
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>25 259,25 €</b>	<b>78 243,66 €</b>		<b>Total Recettes d'ordre</b>
Report de la section d'investissement (2020)	78 243,66 €			Report de la section d'investissement (2020)
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>103 502,91 €</b>	<b>103 502,91 €</b>		

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>199 625,57 €</b>	<b>283 950,91 €</b>
---------------------	---------------------	---------------------

➔ Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), le budget annexe du lotissement « Le Toulquer » pour l'exercice 2021 dont les sections s'équilibrent comme suit :

→ Fonctionnement : dépenses : 96 122.66 €

	recettes :	180 448.00 €,
→ Investissement :	dépenses et recettes :	103 502.91 €
→ Total du Budget :	dépenses :	199 625.57 €
	recettes :	283 950.91 €,

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## 2021.23MARS-18 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – EXERCICE 2021

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame le maire expose que conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, l'assemblée délibérante doit fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de Finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15,97 % pour le territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020. Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas exactement avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire.

Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 - Etat de notification des taux au titre de l'année 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

➔ **Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), sur le maintien des taux :**

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	16,79 %	16,79 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	24,20 %	24,20 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021 (TFB communale + TFB départementale)	-	40,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,90 %	45,90 %

**2021.23MARS-19 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020.7.DEC15-64 RELATIVE A LA DETERMINATION DES LOYERS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame le maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, l'assemblée a approuvé les nouveaux loyers municipaux au titre de l'année 2021. Cependant, le local situé Résidence du Park d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> était vacant à cette date. De plus, le local loué par la kinésithérapeute s'est libéré et reste libre pour la location.

Afin de louer les locaux à de nouveaux locataires, l'actualisation des loyers est proposée.

Ainsi, il convient d'annuler et remplacer la délibération n°2020.7.DEC15-64, et plus précisément l'article 1<sup>er</sup>, afin d'en déterminer le loyer mensuel.

		2020	2021
<b>LOYERS*</b>	Résidence du Park Société ETNA	- €	430,00 €
	Résidence du Park (vide)	675,60 €	678,72 €
	Résidence du Park JM Coiffure	250,27 €	251,43 €

\* Les loyers sont calculés en fonction de l'indice de référence spécifié dans le bail conclu.

L'article 2 de la délibération n°2020.7.DEC15-64 est maintenu tel qu'il a été voté :

		2020	2021
<b>FERMAGE*</b>	Prix de l'hectare labourable	96,60 €	97,13 €
	Prix de l'hectare prairie	48,30 €	48,57 €

\* Les loyers de fermage sont calculés en fonction de l'indice national des fermages (I.N.F.).

➔ **Le Conseil Municipal a approuvé et fixé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), les loyers municipaux et de fermage au titre de l'année 2021 tels que dans les tableaux ci-annexés.**

**2021.MARS23-20 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU LAVOIR SITUE SUR LA PARCELLE AA 35 (EX-PARCELLES B 849 ET B 850)**

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame Marguerite JEZEQUEL avait sollicité, en Avril 2009, la commune concernant la rétrocession, à titre gracieux, du lavoir situé sur la parcelle AA35 (ex-parcelles B 849 et B 850).

Il s'avère que la procédure de rétrocession n'a pas été suivie d'effets. Madame JEZEQUEL sollicite la commune pour procéder au transfert de propriété.

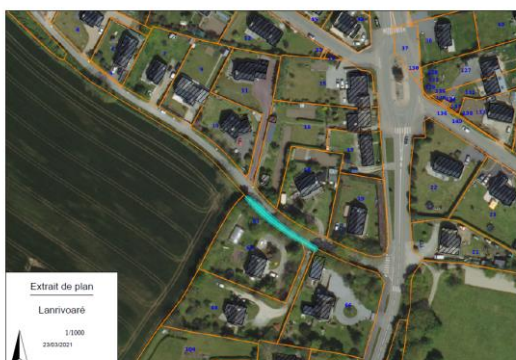


→ Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), la rétrocession à la commune du lavoir situé sur la parcelle AA 35 (ex-parcelles B 849 et B 850) et a autorisé Madame le Maire, ou un adjoint, à signer les actes correspondants. Les frais relatifs à cet acte seront supportés par la Commune.

#### **2021.1.FEV23-21 : RETROCESSION DE VOIRIE – REGULARISATION - CHEMIN VERT : PARCELLE AC 67**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame la maire rappelle que la parcelle AC 67, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>, a été, il y a quelques années, intégrée à la voirie communale du Chemin Vert. Officiellement, elle appartient toujours à Madame RAGUENES Joséphine. La propriétaire souhaite régulariser la situation en cédant la parcelle AC67 à la commune, à titre gracieux.



→ L'assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), le transfert dans le domaine public de la totalité de la parcelle AC n°67 et a autorisé Madame le maire, ou un adjoint, à signer l'acte notarié.

#### **2021.MARS23-22 : AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME « ACTEE » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF 29) ET LA COMMUNE DE LANRIVOARE**

*Rapporteur : Pascale ANDRE*

Madame le maire rappelle que le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR qui vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

La commune sollicite le SDEF pour la réalisation de l'audit dans les bâtiments scolaires.

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Ecole	29290 LANRIVOARE	1252	Article n°4 : audit énergétique	OUI

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 3 200,00 € H.T., soit 3 840,00 € T.T.C., conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF.

➔Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (15 voix « Pour »), le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE, les conditions techniques et financières de la convention et le montant de la prestation qui s'élève à 3 840,00 € T.T.C., et a autorisé le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

#### **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 23h00.